



BOXE CANADA
INVITATION INTERNATIONALE DE BOXE USA et
CAMP D'ENTRAÎNEMENT

Événement : USA Boxing International Invitational

Date : 14-21 avril 2024

Emplacement : Pueblo, Colorado. États-Unis

Groupe d'âge : Hommes et femmes de catégorie élite

Date de sélection : 12 mars 2024

Publié : 15 février 2024

Surveillance : Groupe consultatif de haute performance de Boxe Canada

1. INTRODUCTION

Ce document décrit les procédures de sélection selon lesquelles Boxe Canada déterminera les athlètes du programme de haute performance (HPP) qui seront sélectionnés pour représenter le Canada au tournoi international sur invitation de boxe des États-Unis et au camp multi-nations du 14 au 21 avril 2024 organisé par USA Boxing et qui se déroulera immédiatement avant la compétition du 3 au 14 avril 2024 en tant que membres de l'équipe nationale de Boxe Canada.

L'objectif de ce processus est d'identifier et de sélectionner les athlètes qui vont:

1. Progresser vers une performance aux Jeux Olympiques d'été de Paris 2024 et continuer à offrir à ces athlètes une expérience d'entraînement et de tournoi de niveau élite.
2. Progresser vers la qualification pour les Jeux Olympiques d'été de Paris 2024 et continuer à offrir à ces athlètes un entraînement et une expérience de tournoi de niveau élite.

Pour des précisions ou des questions sur ce document, veuillez contacter le directeur de la haute performance (DHP) de Boxe Canada, Kraig Devlin, à kdevlin@boxingcanada.org.

2. AUTORITÉ DÉCISIONNELLE

- a) Le développement de la procédure de sélection des athlètes sur invitation de USA Boxing International relève de la responsabilité du DHP. Le groupe consultatif de haute performance (GCHP) de Boxe Canada supervisera le développement de la procédure de sélection des athlètes sur invitation de USA Boxing International.
- b) Le DHP est responsable de la mise en œuvre de ces procédures. Toutes les nominations d'équipe faites par le DHP seront surveillées par le GCHP et ratifiées par le conseil d'administration de Boxe Canada afin de garantir que le processus décrit dans ce document est correctement suivi et qu'il est juste et équitable pour tous les candidats.

3. IDENTIFICATION DE L'ADMISSIBILITÉ DE BOXE CANADA

Pour être éligible à la sélection pour le USA Boxing International Invitational, un athlète doit :
Être membre en règle de leur association provinciale/territoriale de boxe (OPTS) et de Boxe Canada

- a) Sauf autorisation contraire, à l'avance et par écrit, les athlètes doivent avoir payé toutes les factures impayées à Boxe Canada à la date de sélection.
- b) Être qualifié pour les Jeux olympiques d'été de Paris 2024
- c) Avoir participé au 1er Tournoi Mondial de Qualification de Boxe Route de Paris- Busto Arsizio.



BOXE CANADA

INVITATION INTERNATIONALE DE BOXE USA et CAMP D'ENTRAÎNEMENT

- d) Avoir lu, signé et retourné l'accord de l'athlète signé à Boxe Canada.
- e) Satisfaire aux exigences du Comité international olympique (CIO) et du Comité olympique canadien (COC) pour être admissible à représenter le Canada lors d'événements internationaux majeurs.

4. TAILLE DE L'ÉQUIPE

Boxe Canada aura une équipe de quatre (4) athlètes pour le tournoi international sur invitation des États-Unis et le camp multi-nations.

Ces athlètes seront sélectionnés sur la base des critères décrits à la section 6.

5. CATÉGORIES DE POIDS ÉLIGIBLES

Cette procédure de sélection s'applique aux hommes et femmes élités dans les catégories de poids olympiques.

Men	Women
51kg	50kg
57 kg	54kg
63.5kg	57kg
71kg	60kg
80kg	66kg
92kg	75kg
+92kg	

6. CRITÈRES DE SÉLECTION DE BOXE CANADA

Les critères ci-dessous sélectionneront un groupe d'athlètes qui sera pris en compte pour la participation au tournoi USA Boxing International Invitational et au camp multi-nations.

Les positions dans le bassin d'athlètes considérés pour l'inscription seront déterminées sur la base d'un processus en 3 étapes et de l'ordre de priorité suivant :

Priorité de sélection 1 : Athlètes qualifiés pour les JO de Paris 2024

1. La sélection de priorité 1 correspond au premier objectif de ces procédures de nominations internes.
2. Deux athlètes canadiens sont actuellement qualifiés pour représenter le Canada aux Jeux olympiques d'été de 2024. A ce titre, ces deux athlètes, ne pouvant concourir au Tournoi Mondial de Qualification, seront sélectionnés.

Priorité de sélection 2 : Un top 8 au 1er Tournoi Mondial de Qualification de Boxe Route de Paris- Busto Arsizio.

1. La sélection de priorité 2 s'aligne sur le deuxième objectif de ces procédures de nomination.
2. Les athlètes réalisant une performance leur permettant de se qualifier pour les quarts de finale et obtenant ainsi des résultats parmi les 8 premiers (avec au moins



BOXE CANADA

INVITATION INTERNATIONALE DE BOXE USA et CAMP D'ENTRAÎNEMENT

deux victoires) seront sélectionnés.

3. Si davantage d'athlètes obtiennent des résultats parmi le top 8 :
 - a. l'athlète ayant le record de victoires/défaites le plus élevé lors du 1er tournoi mondial de qualification sera sélectionné.
 - b. S'il y a toujours égalité, le DHP évaluera le style de jeu gagnant sur la performance de chaque athlète à égalité au 1er tournoi mondial de qualification, au camp international qui le précède immédiatement et à d'autres compétitions nationales et internationales au cours des huit derniers mois.

Priorité de sélection 3 : Évaluation du style gagnant

1. La sélection de priorité 3 s'aligne sur le deuxième objectif de ces procédures de nomination.
2. Après application de la priorité de sélection 2, si des places d'athlète restent disponibles, le DHP fera une évaluation du style de jeu gagnant sur la performance de chaque athlète à égalité au 1er tournoi mondial de qualification, au camp international qui le précède immédiatement et à d'autres compétitions nationales et internationales dans les derniers huit mois.

7. BLESSURE D'UN MEMBRE DE L'ÉQUIPE PENDANT LA PHASE DE PRÉPARATION

Les athlètes doivent signaler toutes les blessures limitant les performances ou les opérations médicales après leur sélection. Le médecin de l'équipe de Boxe Canada ou son remplaçant désigné déterminera la condition et le statut des athlètes en termes de préparation à la compétition. Un athlète blessé incapable de suivre un entraînement complet, y compris un entraînement régulier au cours des deux semaines précédant le départ, pourra être retiré de l'équipe.

8. ALTERNATIVES

Seuls les athlètes qui satisfont aux normes décrites dans les sections 4 et 6 seront considérés comme des remplaçants potentiels. Si un athlète sélectionné devient indisponible ou inéligible pour assister au tournoi USA Boxing International Invitational et au camp multi-nations, l'athlète éligible suivant le mieux classé sera nommé comme remplaçant sur la base des critères décrits dans la section 6.

Aucun remplaçant ne sera sélectionné ou ajouté à la liste des athlètes canadiens présents après la date limite d'inscription à l'USB Boxing (date à confirmer).

9. ENGAGEMENT DE FORMATION ET ÉVÉNEMENTS OBLIGATOIRES

Les dates et lieux des événements obligatoires sont indiqués ci-dessous et sont sujets à changement :

- Camp multi-nations de boxe aux États-Unis
 - 3-14 avril 2024
- Tournoi international sur invitation de boxe des États-Unis
 - 14-21 avril 2024



BOXE CANADA
INVITATION INTERNATIONALE DE BOXE USA et
CAMP D'ENTRAÎNEMENT

10. PROTOCOLES DES MALADIES INFECTIEUSES

Les membres de l'équipe qualifiée doivent se conformer à tous les protocoles relatifs aux maladies infectieuses prescrits pour l'entrée aux États-Unis ou par USA Boxing.

11. RETRAIT D'UN BOXEUR DE L'ÉQUIPE

Boxe Canada peut, à tout moment, disqualifier tout athlète s'il manque à toute obligation importante en vertu de cette politique ou s'il :

- a. Viole toute obligation matérielle en vertu de leur accord d'athlète ou
- b. Est considéré comme enfreignant toute politique ou procédure antidopage décrite par Boxe Canada, l'Agence mondiale antidopage (AMA) et le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES).

Aucun remplaçant ne sera sélectionné si un athlète est retiré de l'équipe après la date limite de changement d'inscription (date à déterminer).

12. FINANCEMENT

Les athlètes recevront un financement partiel pour cet événement. Les allocations de financement doivent être partagées une fois le budget de Boxe Canada finalisé.

13. CONTESTATIONS

Les contestations aux nominations de Boxe Canada seront soumises à la politique de contestation de Boxe Canada, disponible sur le site Web de Boxe Canada (www.boxingcanada.org). Rappel que les appels ne peuvent être interjetés que contre des erreurs de processus, et non contre des normes de performance ou des décisions prises sur l'autorité accordée lors du processus de sélection.

14. LANGUE

En cas de divergence entre les versions anglaise et française de ce document, la version anglaise prévaudra.

15. DATES IMPORTANTES

Boxe Canada a fixé les dates suivantes pour son processus de sélection.

Publié: 15 février 2024	Publication des critères de sélection pour le USA Boxing International Invitational
3-14 avril 2024	Camp pré-compétition
14-21 avril 2024	Championnat international de boxe des États-Unis sur invitation